

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE
SOUS-PREFECTURE DE TORCY



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le 18 du mois de décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du mardi 12 décembre 2023 et affichée le mardi 12 décembre 2023.

Présents : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, GREEN Alain, GAIR Laurence, LONY Eva, LAURENT Pierre, PELLETIER Maryse, KHALOUA Madani, MARCY Jean-Pierre, COCHIN Lionel, BAKKER Hubert, PERALTA SUAREZ Mari, GANDARD Isabelle, MONOT Laure, FOLLIOT Pascal, JOSSET Isabelle, ROBILLARD Christophe, BAHIN Corinne, EL MKELLEB Fabien, GRANDJEAN Laurent, BRUSSELLE Sandrine, DAOULAS Stéphanie.

Absents représentés : SEVESTE Claude représenté par KHALOUA Madani, SONTOT Alain représenté par GAIR Laurence, OUABI Isdeen représenté par Laure MONOT, PUECH Roger représenté par LONY EVA, TEIXEIRA Christelle représentée par Véronique COURTYTERA.

Absents : THOUMAZET Pascale, Martine CLEMENT LAUNAY.

Objet : Revalorisation du tarif ALSH pour les familles domiciliées hors commune.

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	22
Nombre de suffrages exprimés :	27
Votes pour :	26
Votes contre :	1
Abstentions :	0

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient de revaloriser les tarifs extérieurs de l'ALSH

Le Conseil Municipal ayant entendu les exposés de Madame GAIR Laurence, Adjointe au Maire chargée de l'enfance, de la vie scolaire et de la jeunesse et de Monsieur GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, à la majorité par 26 votes pour, 1 vote contre (Madame LONY Eva) :

- Décide de revaloriser le tarif ALSH pour les familles domiciliées hors communes comme suit :

	Nouveau tarif
ALSH journée complète avec repas	29.30 €
ALSH demi-journée matin avec repas	17.58 €
ALSH demi-journée après-midi sans repas	14.64 €

- Dit que les autres tarifs des tranches 1 à 17 restent inchangés ;
- Dit que le tarif voté sera tarif applicable à compter du 8 janvier 2024.

Fait et délibéré en séance, le 18 décembre 2023.

Laurent GAUTIER
Conseiller Départemental
Maire de Tournan-en-Brie




Eva LONY
Secrétaire de séance



Publication du compte rendu des délibérations le : 20/12/2023

Délibération transmise au Représentant de l'État le : 20/12/2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.